

# Au soleil ou à la neige en hiver ?

Grâce à votre assurance complémentaire, si vous êtes malade ou victime d'un accident lors de vacances à l'étranger, vous pouvez compter sur Mutas, l'assistance voyage de la MC. Cette assistance mondiale vous assure l'encadrement nécessaire et couvre vos frais d'aide médicale urgente.

## Quels documents emporter avec vous ?

Emportez toujours votre World Assistance Card (WAC) sur laquelle vous aurez collé une vignette. Cette carte est un aide-mémoire au cas où vous devez contacter la Centrale d'alarme Mutas depuis votre lieu de villégiature pour un problème de santé ou de rapatriement. Le numéro d'appel unique à former, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, est le +32.2/272.09.00.

Dans certains pays, vous pouvez être remboursé sur place de vos frais médicaux ambulatoires. Emportez alors les documents suivants :

Dans certains pays, vous pouvez être remboursé sur place de vos frais médicaux ambulatoires. Emportez alors les documents suivants :

- Pour tous les pays de l'Union européenne (1), la Suisse, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine et l'Australie : la CEAM (carte européenne d'assurance maladie) et ce, même s'il s'agit d'un voyage scolaire ou de groupe.

Au verso de cette carte, vous retrouverez le numéro de téléphone de Mutas.

- Pour les pays ayant signé une convention avec la Belgique (Algérie, Croatie, Tunisie, Turquie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Kosovo et Serbie) : un autre formulaire spécifique à chaque pays.

Pour obtenir le visa qui vous permettra de voyager en Russie ou à Cuba, vous devrez présenter une attestation confirmant le droit à la couverture Mutas.

Tous ces documents de voyage doivent être réclamés, avant votre départ, auprès de votre conseiller mutualiste, au numéro gratuit 0800 10 9 8 7 ou sur le site [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique "commander des documents").

## Que faire en cas de maladie ou d'accident lors de votre séjour ?

> Les frais médicaux ambulatoires (consultation, médicaments...) sont à payer sur place. Ramenez en Belgique les prescriptions médicales, les factures originales et les preuves de paiement. Présentez-les à votre conseiller mutualiste (2).



© Philippe Bureau/IEL/RECS

> En cas d'admission dans un hôpital, présentez toujours le document officiel à l'accueil (CEAM...).

Dans tous les cas, contactez dans les 48 heures, la centrale d'alarme.

> En cas de demande de rapatriement en Belgique, contactez toujours la centrale d'alarme au préalable.

Le rapatriement sera organisé si l'équipe médicale de Mutas l'estime nécessaire.

Le rapatriement sera organisé si l'équipe médicale de Mutas l'estime nécessaire.

## Quelles conditions d'interventions ?

L'assistance voyage de la MC s'applique uniquement aux séjours récréatifs à l'étranger, pour une durée de maximum trois mois à partir du premier jour de soins.

L'aide médicale urgente est exclusivement réservée aux dommages physiques urgents. Elle ne couvre pas la perte ou le vol de bagages, le dépannage de la voiture... Une intervention dans les frais médicaux ambulatoires, d'hospitalisation et de rapatriement est valable pour les sinistres de plus de 200 euros, peu importe le pays où vous séjournez. Ils sont pris en charge par la MC, déduction faite, par dossier, d'une franchise de maximum 60 euros (25 euros pour les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée ou du statut OMNIO). Pour certains pays (3), si le montant total des soins médicaux est inférieur à 200 euros, vous bénéficiez d'une intervention de l'assurance maladie obligatoire.

(1) Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

(2) Pour la Tunisie, vous devez demander le remboursement de vos soins auprès de la Caisse d'assurance tunisienne. Un remboursement est possible en Belgique si le montant de vos factures est supérieur à 200 euros.

(3) Pays de l'Union européenne, Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie et Maroc.

Tous ces documents de voyage doivent être réclamés, avant votre départ, auprès de votre conseiller mutualiste, au numéro gratuit 0800 10 9 8 7 ou sur le site [www.mc.be](http://www.mc.be).



Votre World Assistance Card

## AGENDA

### Café Citoyen

Les Équipes populaires du Brabant wallon vous proposent un café citoyen : "Bientôt les fêtes... Et si le slow food s'invitait à la table ?"  
Date : le jeudi 12 décembre à 20h  
Lieu : Café Le Pèlerin, 3 square Gabrielle Petit à Nivelles  
Infos : Équipes populaires du Brabant wallon • 067/21.89.91 ou 0485/03.05.81 • [www.equipespopulaires.be](http://www.equipespopulaires.be) (rubrique Brabant wallon)

### Concert

Similes Brabant wallon et la Fondation Alodgî vous proposent le concert de l'ensemble vocal "Melting Vox". Celui-ci offre un répertoire de chants polyphoniques à capella provenant de compositeurs des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles.  
Date : le vendredi 13 décembre à 20h  
Lieu : Ferme du Biéreau, avenue du Jardin Botanique à Louvain-la-Neuve  
Prix : 20 EUR  
Infos et réservation : Marie-Françoise Sautélet • 067/22.01.08 ou 0472/37.36.48 • [mfsautelet@skynet.be](mailto:mfsautelet@skynet.be)

## VACANCES

### Fermetures de Noël

Toutes nos agences et le siège régional (54 bd des Archers à Nivelles) seront fermés les 24 décembre après-midi, 25 et 26 décembre ainsi que les 31 décembre après-midi, 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

#### >> Mutualité

**Tubize** : pas de permanences du 24 au 27 décembre  
**Rixensart** : pas de permanence du 23 au 27 décembre  
**Jodoigne** : pas de permanence du 30 décembre au 3 janvier  
**Perwez** : pas de permanence le 3 janvier  
Le Mutubus ne circulera pas du 23 au 27 décembre  
Pour des raisons de formation de notre personnel, l'ensemble de nos points de contacts seront fermés le jeudi 12 décembre.

#### >> Service pensions

Le service pensions sera fermé du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier. Durant cette période les permanences "pensions" de Nivelles (les mardis après-midi et les jeudis matin) sont donc supprimées.

#### >> Service social

**Wavre** : pas de permanence le 31 décembre  
**Jodoigne** : pas de permanence le 3 janvier  
**Waterloo** : pas de permanence les 23 et 30 décembre  
**Louvain-la-Neuve** : pas de permanence les 23 et 30 décembre  
**Braine-l'Alleud** : pas de permanence le 27 décembre

#### >> Qualias

Les trois magasins Qualias (Court-St-Étienne, Nivelles et Jodoigne) seront fermés le 24 décembre après-midi, les 25, 26 décembre ainsi que les 31 décembre après-midi, les 1<sup>er</sup> et 2 janvier.  
Le magasin de Jodoigne sera aussi fermé le vendredi 27 décembre.

## OPTIQUE

### Les verres progressifs à moitié prix !

Durant le mois de décembre, vous pouvez profiter d'une réduction de 50% sur les verres progressifs Rodenstock\*. À l'achat d'un équipement complet monture + verres progressifs antireflets\*, vous ne payez qu'un seul verre !

En plus de cette promotion, Qualias BW, partenaire de la Mutualité chrétienne, vous offre durant toute l'année des réductions conséquentes :

- 30% sur les verres correcteurs (non cumulable avec la promotion)
- 20% sur les montures optiques
- 10% sur les montures solaires, lentilles et accessoires

N'attendez plus : nos opticiens agréés sont à votre disposition pour tout complément d'information.

#### >> Les magasins d'optique de Qualias

**Qualias Court-St-Étienne** : 1 avenue des Métallurgistes • 010/61.85.04  
**Qualias Jodoigne** : 5 rue de la Bruyère • 010/86.09.07

Les magasins sont ouverts du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, le samedi de 9h à 13h.

\* Offre non cumulable avec la réduction existante sur les verres, du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, dans la gamme Multigressiv Solitaire Protect Plus.

Pour plus d'infos sur l'assistance voyage de la MC ou d'éventuelles situations particulières (incapacité de travail, pensionné étranger habitant en Belgique...), consultez le dépliant et les conditions d'intervention sur le site internet [www.mc.be](http://www.mc.be) ou informez-vous auprès de votre conseiller mutualiste.

**Mutualité chrétienne Brabant Wallon**  
54 Bd des Archers à 1400 Nivelles  
Éditeur responsable : Frédéric Possemiers  
Fax : 067/21.42.69  
E-mail : [brabant.wallon@mc.be](mailto:brabant.wallon@mc.be) • [www.mc.be](http://www.mc.be)

**Tél. 067 89 36 36**

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal) ou auprès du 0800 10 9 8 7

Naissance

# Naître parents avec la Mutualité chrétienne

Devenir parents est à chaque fois une expérience unique dans la vie d'un couple, d'une famille. Pour vous aider à "naître parents", la MC a développé un ensemble d'avantages et de services. Parcourons-les ensemble.

**Vos avantages "naissance"**

**Fécondation in vitro** : 250 euros par cycle.

**Accouchement à l'hôpital** : la maman et son bébé sont d'office couverts par une couverture hospitalisation : l'Hospi solidaire.

**Accouchement dans une maison de naissance ou à domicile** : intervention de 150 euros.

**Séances de kiné périnatale** : vous bénéficiez d'un remboursement pour 9 séances de kiné pré et/ou postnatale.

**Prime de naissance** : à la naissance, vous recevez une prime de 350 euros dont 100 euros en chèque-cadeau Prémaman-Orchestra.

**Dépistage de la surdité** : grâce à l'Hospi solidaire, ce dépistage est intégralement remboursé.

**Soins 100% remboursés** : jusqu'à ses 18 ans et sous conditions qu'il dispose d'un DMG (voir ci-contre), les soins de l'enfant sont 100% remboursés.

**Matériel de puériculture** : vous pouvez louer ou acheter du matériel adapté aux bébés dans les magasins de notre partenaire Qualias. En tant que membre MC, vous y bénéficiez de tarifs préférentiels.



parmi 5 cadeaux proposés par notre partenaire Qualias : un ballonsiège, une écharpe porte-bébé, un stimulateur de rééducation périnéale, un set de produits de soins Weleda ou un coussin d'allaitement.

Ce cadeau sera complété par une offre d'Axedis, l'entreprise de travail adapté (ETA) partenaire de la Mutualité : 20 faire-part offerts à l'achat de 50.

**Et quand bébé grandit**

Comme la vie n'est pas un long fleuve tranquille, vous pouvez compter sur la mutualité au fur et à mesure que votre enfant grandit. Que ce soit pour la garde d'enfants malades (10 jours gratuits), la vaccination (25 euros), les bébés nageurs (35 euros), les médecines douces (jusque 235 euros), en cas d'hospitalisation... à chaque étape de la vie, la MC est à vos côtés.

**Bon à savoir**

Pour aider les futurs parents à s'y retrouver dans les nombreuses démarches liées à la naissance, la MC a édité une brochure "Naître parents : nos conseils, vos droits".

On y trouve aussi une foule de renseignements de type santé sur le dos, la vaccination, l'allaitement, le baby blues...

Cette brochure est disponible gratuitement chez votre conseiller mutualiste ou par mail à [brabant.wallon@mc.be](mailto:brabant.wallon@mc.be)



**Un package naissance**

À la naissance de votre enfant, vous recevrez également un package naissance. Celui-ci a été amélioré pour 2014. Vous y trouverez une couverture pour bébé, un pare-soleil, un bon à valoir pour des langes, des brochures conseil...

**Des nouveautés en 2014**

Dès 3 mois de grossesse, les futures mamans pourront choisir

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

## Les soins des jeunes de moins de 18 ans à 100% remboursés grâce au DMG !

!!!  
Dès le 1<sup>er</sup> janvier, les soins médicaux et paramédicaux pour les enfants jusqu'à 18 ans seront remboursés à 100% chez tous les prestataires de soins conventionnés (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes).



Ce nouvel avantage est offert par la Mutualité chrétienne dans le cadre de son assurance complémentaire à condition que l'enfant soit affilié à la MC et dispose d'un dossier médical global (DMG).

Une très bonne raison d'ouvrir, d'ores et déjà, un DMG pour vos enfants âgés de moins de 18 ans. Parlez-en à votre médecin de famille dès votre prochaine consultation chez lui ! Vous ferez de substantielles économies et gagnerez en qualité dans la prise en charge de la santé de vos enfants.

Plus d'infos : auprès de votre conseiller mutualiste ou sur [www.mc.be/dmg](http://www.mc.be/dmg)

RÉGION

## Les assises de l'accès au logement en Brabant wallon

!!!  
Des solutions sont possibles pour résoudre le problème du logement en Brabant wallon. Depuis le mois de mai dernier, des citoyens, des associations, des mandataires politiques se sont rassemblés dans des "groupes chantiers" pour formuler des pistes d'actions et de réflexions via le Réseau brabançon pour le droit au logement (RBDL).

Le mardi 17 décembre prochain, ils présenteront leurs propositions à Nicolas Bernard, juriste, philosophe et professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis, ainsi qu'au représentant du ministre Jean-Marc Nollet et à Mathieu Michel, Député provincial du Brabant wallon en charge du Logement et de l'Aménagement du territoire. Leurs propositions seront mises en avant de manière artistique, dynamique et conviviale grâce aux concours de la compagnie théâtrale "La Maison éphémère" et du photographe Xavier Pique.

**Date** : le mardi 17 décembre de 13h à 17h  
**Lieu** : Ferme du Biéreau, Avenue du Jardin Botanique à Louvain-la-Neuve  
**Renseignements et inscriptions** : Serge Morciaux • 010/62.10.38 ou 0477/72.75.25 • [s.morciaux@ccbwb.be](mailto:s.morciaux@ccbwb.be) • [www.rbdl.be](http://www.rbdl.be)

Une initiative du Centre culturel du Brabant wallon et du Réseau brabançon pour le droit au logement.

Mutualité

# Une intervention pour les maladies graves et coûteuses

Depuis 2011, tous les membres affiliés à la Mutualité chrétienne en ordre de cotisation peuvent bénéficier d'une intervention financière pour "maladies graves et coûteuses".

**Outre les hospitalisations** qui peuvent toucher jusqu'à 13% de la population, environ quatre ménages belges sur dix sont, d'une manière ou d'une autre, confrontés à des problèmes de santé de longue durée aux conséquences lourdes. Un ménage sur huit doit faire face à des problèmes financiers du fait de dépenses de santé. Ces maladies nécessitent un traitement long et coûteux : médicaments, déplacements, aides médicales diverses, voire aménagement du domicile. Elles touchent indistinctement tous les publics : jeunes ou plus âgés, hommes ou femmes. C'est la raison pour laquelle des solutions de protection financière doivent être imaginées sur un plan collectif, solidaire. Consciente de cela, la Mutualité chrétienne

octroie, dans le cadre de son assurance Hospi solidaire, une intervention forfaitaire de 150 euros à ses membres en situation de maladie grave. La maladie peut être de longue durée, voire de très longue durée, et elle doit se trouver dans une liste de 26 maladies, établie par la Mutualité chrétienne.

Afin de bénéficier de cette intervention, un formulaire de demande d'intervention, disponible auprès de la mutualité, doit être complété par le membre et son médecin traitant et remis à la mutualité. Cette intervention est octroyée aux membres de la Mutualité chrétienne en ordre de cotisation d'assurance complémentaire. La seule condition est l'existence d'une hospitalisation.

À côté de l'intervention de l'assurance complémentaire (Hospi solidaire), les assurances facultatives Hospi de base et Hospi Globale Plus 100 ou 200 que vous proposez la MC comprennent aussi une couverture pour les maladies graves et coûteuses. Vous bénéficiez alors d'un remboursement de 50% de vos frais en complément du forfait de 150 euros. Cette intervention complémentaire est plafonnée annuellement à 250 euros au niveau de l'Hospi de base et à 1.000 euros au niveau de l'Hospi Globale Plus.

**Renseignements** : auprès de votre conseiller mutualiste ou du service social au 067/89.36.83

ACTION LOCALE

## Le diabète, en parler mais aussi agir !

!!!  
Le 14 novembre, Vivacité et d'autres médias relayaient cette occupation devenue interplanétaire : plus vite dépisté, mieux maîtrisé... Vous l'avez compris, il s'agit du diabète dont on peut dire que, le prévenir, c'est en minimiser les conséquences néfastes (problèmes cardio-vasculaires, rénaux, artériels, ophtalmiques...) pour la santé et en éviter les désagréments dans la vie sociale de tout un chacun. Vous avez été plus de 400 visiteurs à pousser la porte de nos agences.

"J'ai entendu la radio ce matin, alors je suis venu."  
"En 2012, j'ai participé, cette année, je suis revenue avec ma fille."

Autant de témoignages qui démontrent la pertinence de cette action de proximité. Dépistage gratuit par une infirmière, consultations par une diététicienne, informations et animations sur la pathologie... étaient proposés. Sans oublier un aperçu du matériel médical utile et un accueil café avec des dégustations spécifiques pour patients diabétiques. Présente au plan local, la Mutualité chrétienne a ouvert ainsi ses portes à tous, membres et non-membres avec l'aide de ses services et partenaires indispensables pour une réussite de l'initiative : Aide et Soins à Domicile (ASD), Qualias, Altéo et l'Association Belge du Diabète (ABD). C'est certain, nous poursuivrons l'expérience en 2014, avec le souci de concilier une fois de plus une approche professionnelle et un accueil convivial!